

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2021 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 2 août 2021, sont présents les conseillères et conseillers : Gina Castelli, Éric Mageau, René Rivard et France Martel sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 31 heures.

2021-08-155 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture**
 - 1.1 Ouverture.
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal:**
 - 3.1 Séance ordinaire du 5 juillet 2021.
- 4. 1^{re} période de questions**
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).
- 5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**
- 6. Information au conseil et correspondance**
 - 6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de juillet 2021.
- 7. Rapports des comités**
 - 7.1 Finances – Subventions :
 - 7.1.1 Adoption des comptes à payer;
 - 7.2 Autres comités:
 - 7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.
- 8. Affaires nouvelles**
 - 8.1 Résolutions à adopter :
 - 8.1.1 Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE);
 - 8.1.2 Fonds Régions et ruralité (FRR) volet 2 local;
 - 8.1.3 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019 à 2023;
 - 8.1.4 Annulation de la résolution 2000-06-174 relative à une demande de raccordement au réseau d'égout municipal;
- 9. Avis de motion à donner**
- 10. Adoption des règlements**
- 11. Varia affaire nouvelle**
- 12. 2^{re} période de questions**
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).
- 13. Levée de la séance ordinaire**

Prochaine séance ordinaire : Mardi 7 septembre 2021 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 août 2021 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-08-156 3.1 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 34).
Aucune question.

Monsieur Nicolas Simard aimerait que l'on change le règlement des installations septiques.

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 h 40.

6.1
DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur dépose la liste de la correspondance pour le mois de juillet 2021 et en fait la lecture.

2021-08-157 7.1.1 **COMPTES À PAYER :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 2 août 2021 au montant de 140 247.31 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1
RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :
Rien de nouveau en juillet.

Madame Gina Castelli :

- Donne de l'information concernant :
 - Les 4 et 5 août prochain, je participerai au lac à l'épaule de Transport de personne.

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant :
 - La voirie, des travaux seront effectués sur le chemin Deblois en août. Avec les fortes pluies des derniers jours, nous avons des arbres à couper et des crevasses à réparer.

- Nous travaillons sur un projet de plateau pour l'entreposage du sel et du sable pour les travaux de voirie.
- Le projet de réfection du Domaine Blais avance, nous attendons la confirmation que le projet sera subventionné afin de débiter les travaux.
- Le fauchage des bordures est terminé.
- La rue Bastonnais sera fermée les 3 et 4 août prochain.
- Le nouveau contrat de déneigement sera signé prochainement.
- Nous aurons des extras à payer pour le bitume du projet de réfection des rues Fontaine et Charest. Il reste les fossés et l'accotement à terminer pour compléter le projet.
- La Régie des incendies, dans le dernier mois il y a eu 5 sorties pour East Angus, 2 pour Ascot Corner et aucune pour Westbury.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
 - La troisième rencontre du comité de pilotage de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) et de l'élaboration de la Politique familiale (PF) dirigée par le chargé de projet monsieur Axel Klein qui s'est tenu le mercredi 7 juillet dernier. Les membres du comité ont poursuivi l'identification des forces et des défis pour les aînés et les familles de la municipalité selon chacun des 9 champs d'action de la marguerite MADA. La prochaine rencontre du comité de pilotage se tiendra lundi le 23 août prochain de 19 h à 21 h à la salle du conseil municipal.
 - La rencontre du comité loisir-municipal du 13 juillet dernier. Notre directrice nous a présenté le bilan financier de la Fête nationale tenue le 23 juin dernier ainsi qu'une mise à jour des prévisions budgétaires pour le Service d'animation estival (SAE). Le déficit anticipé serait d'environ 18 900,00 \$ au lieu de 56 900,00 \$ prévus au budget municipal. Cette différence de 38 000,00 \$ s'explique par plusieurs facteurs, dont le dynamisme de notre équipe de gestion Jonathan, Brigitte et Andréane qui ont su tirer profit des programmes de support financier disponibles.
 - Notre stagiaire en loisir madame Anouk Vallée travaille sur plusieurs projets. Entre autre, elle réalise une étude exhaustive des nombreux programmes de subventions gouvernementales qui pourraient nous permettre de réaliser certains éléments de notre plan global d'aménagement de nos infrastructures de loisir, de sport, de culture et de vie communautaire.
 - La prochaine réunion du comité du journal aura lieu lundi 16 août à 19 h. Bienvenue à tous.

Madame France Martel :

- Donne de l'information concernant :
 - L'urbanisme, juillet a été plus tranquille. Nous avons reçu 4 demandes de permis de construction pour un montant totalisant 1 500 000 \$.
 - Nous avons reçu 12 demandes de permis pour vente de garage en juillet.
 - Nous devons modifier le règlement concernant les démolitions. Le CCU devra se prononcer sur les démolitions des constructions construites avant 1940.

2021-08-158 ^{8.1.1} **PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE (PSISRPE) :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner désire présenter un projet dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner présente une demande de projet :

QUE le Conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise la présentation du projet de jeux d'eau au parc Goddard au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

QUE soit confirmé, l'engagement du Conseil de la municipalité d'Ascot Corner à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE le Conseil de la municipalité d'Ascot Corner désigne monsieur Jonathan Piché, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-08-159 ^{8.1.2} **FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 2 LOCAL :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit indiquer à la MRC du Haut-Saint-François le nom de la personne responsable du volet 2 local du FRR.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner nomme monsieur Jonathan Piché, directeur général comme personne responsable du volet 2 local du FRR.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Jonathan Piché à déposer le projet Shed au volet 2 local du FRR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-08-160 ^{8.1.3} **PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019 À 2023 :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°2 ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiables et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-08-161

8.1.4

ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2000-06-174 RELATIVE À UNE DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUT MUNICIPAL :

CONSIDÉRANT QUE cette demande fût formulée et accordée en 2000 pour le raccordement du 5227 route 112 au réseau de la rue Blais;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de raccordement n'ont jamais été exécutés;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2000-06-174 était pour le bâtiment actuel et que celui-ci n'est plus habitable de par son état de détérioration avancé;

CONSIDÉRANT QU' à ce jour, la Municipalité n'a jamais reçu de servitude notariée pour un droit de passage relatif au raccordement au réseau d'égout sur le lot 26-D-Ptie du rang 2 du canton d'Ascot (lot 1 386 162);

CONSIDÉRANT QUE les coûts de raccordement demandés en 2000 ne sont plus représentatifs des coûts réels d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT QUE dans le futur, les propriétaires auront toujours la possibilité de s'adresser au Conseil pour faire une nouvelle demande de raccordement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner annule la résolution 2000-06-174 de « M. YVAN BLAIS – DEMANDE DE RACCORDEMENT » pour le branchement de la bâtisse sise au 5227 route 112 par la rue Blais, ainsi que toutes les conditions qui s'y rattachaient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1

AVIS DE MOTION

Aucun.

11.

VARIA AFFAIRE NOUVELLE

Aucun.

12.

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 00)

Monsieur Jacques Nadeau concernant :

- Les municipalités environnantes et les redevances pour les carrières, est-ce qu'il y a un partage ?
- Le contrat pour le sel de déglacage, est-il donné ?

FIN DE LA 2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 03.

13.

2021-08-162

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à **20 h 06.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : Mardi le 7 septembre 2021 à 19 h 30.

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE

